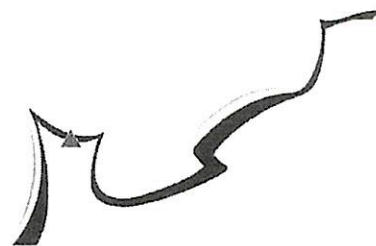




MAIRIE DE OUISTREHAM



PREFECTURE MARITIME DE LA MANCHE  
ET DE LA MER DU NORD

## DECISION PORTANT PUBLICATION DU PLAN DE BALISAGE DE LA COMMUNE DE OUISTREHAM

Le vice-amiral d'escadre vice-amiral d'escadre Pascal AUSSEUR, Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,

Monsieur Romain BAIL, Maire de la commune de OUISTREHAM ;

- Vu** l'arrêté du préfet maritime n° *53/2013 du 11/07/13*, réglementant la navigation dans la bande littorale des 300 mètres bordant la commune de OUISTREHAM –RIVA-BELLA ;
- Vu** l'arrêté municipal n°2016-205 du 29 avril 2016 réglementant la police et la sécurité de la plage de OUISTREHAM-RIVA-BELLA ;

### DECIDENT

**Article 1<sup>er</sup>** : Le plan de balisage du littoral de la commune de OUISTREHAM est composé de :

- l'arrêté du préfet maritime n° *53/2013 du 11/07/13*, réglementant la navigation dans la bande des 300 mètres bordant la commune de OUISTREHAM–RIVA-BELLA ;
- l'arrêté municipal n°2016-205 du 29 avril 2016 de la commune de OUISTREHAM et ses annexes réglementant la police et la sécurité de la plage de OUISTREHAM-RIVA-BELLA ;

**Article 2** : Ampliation de la présente décision et des arrêtés visés à l'article 1<sup>er</sup> sera adressée à :

- ✓ Monsieur le préfet du Calvados ;
- ✓ Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados ;
- ✓ Monsieur le directeur-adjoint de la DDTM du Calvados.

**Article 3** : La présente décision sera publiée avec les arrêtés visés à l'article 1<sup>er</sup> au recueil des actes de l'administration dans le département de la Préfecture du Calvados.

*Cherbourg, le* - 4 JUIL. 2016

Le préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord  
par délégation, l'administrateur en chef de 1<sup>ère</sup> cl.  
des affaires maritimes Jean-Michel Chevalier  
adjoint pour l'action de l'Etat en mer

*Ouistreham, le 29 avril 2016*

Le maire de OUISTREHAM

